

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 janvier 2024**

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoint ; Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Maurice MAYEUR, Philippe GRASSIEN, Patricia MICHEL, Conseillers Municipaux

**Absents** : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Madjid GAOUDA, Antoine FOMBARON

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**01. Tarif du repas des anciens**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de porter la participation de la commune au repas des anciens à 30 € par personne.

**02. Tableau des effectifs**

GRADES	PROPOSITION 2024		REPARTITION PAR SEXE		
	AVANT AVANCEMENT	APRÈS AVANCEMENT	NOMS AGENTS	H	F
<b>PERSONNEL TECHNIQUE</b>					
ADJ.TECHN.TERRIT.PRINC.2ème classe	1	2	FOMBARON Gilbert	1	
ADJ.TECHN.TERRIT.	4	3	HENRY Vincent	1	
			SALZARD Vincent	1	
			BITSTCH Laurent	1	
			BAPTISTE Romain	1	
ADJ.TECHN.TERRIT.	1	1	ZIMMER Sophie		1
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>					
ADJ.ADM.TERRIT.PRINC.1ère classe	1	1	NOEL Evelyne		1
ADJ.ADM.TERRIT.	1	1	DOKUR Aylin		1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>		<b>5</b>	<b>3</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

### **03. Convention MMD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant à la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » portant la date de fin de la convention au 31/12/2024.

### **04. Validation des projets (Aménagement et Sécurité École)**

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey-sur-Vezouze, Badonviller et Blâmont, une convention cadre incluant les partenaires Etat, Région Grand-Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH, a été signée le 4 juillet 2023 par le Maire de Blâmont, autorisé par délibération n° 2023-38 du 9 juin 2023.

Dans cette convention, qui ouvre des aides au financement jusqu'à 80 %, il est défini pour la commune de Blâmont cinq fiches actions, dont trois portent sur la rue Traversière et ses abords, ainsi dénommées:

BLA-3-1 : rue Traversière

BLA 4-1 : parking école (avec accès ehpad) et environs

BLA-4-2 : réaménagement de l'accès à la Maison des Associations.

Pour des raisons pratiques, dépendantes tant des considérations techniques que des schémas de circulation pour conserver un maximum d'accessibilité à l'école, l'opération BLA-3-1 a été divisée en deux parties, BLA-3-1-a pour la partie de la rue de Gogney à l'école, et BLA-3-1-b pour la partie entre la rue de Gogney et la rue du 18 novembre (prévue sur un exercice ultérieur).

L'opération BLA-4-1 regroupe les opérations Parking école + SAS de sécurité école + Parking Bechmann + Rue du collège, sous l'appellation « Sécurisation accès école »

Les opérations BLA-4-2 et BLA-3-1-a sont regroupées dans un projet dénommée « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A »

- Le contenu technique des différents projets a été consolidé et validé par la commission communale des travaux le 14 décembre 2023 (avec décision d'accepter les plus-values pour des escaliers granite),
- Une proposition pour un SAS sécurisé a été détaillée par la S.A. Fluckinger Agencement le 21 décembre 2023 ;
- les projets définitifs ont été arrêtés et chiffrés par le bureau d'étude Techni Conseil le 15 janvier 2024, dont les frais globaux (29633,81 €) doivent être répartis au prorata du montant de chaque projet :

		Chiffrage Techni Conseil	Frais HT	Total HT
		HT	29 633,81 €	
BLA-4-2	Maison des associations	189 470,44 €	10 429,13 €	199 899,57 €
BLA-4-1	Parking école + Parking Bechmann + Rue du collège	249 829,57 €	13 751,51 €	263 581,08 €
BLA-3-1-a	Rue Traversière	99 070,15 €	5 453,17 €	104 523,32 €
		<b>538 370,16 €</b>	<b>29 633,81 €</b>	<b>568 003,97 €</b>
À ajouter à BLA-4-1	SAS protection accès école	64 210,57 €		64 210,57 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS maçonnerie (estimation)	5 500,00 €		5 500,00 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS électricité (estimation)	6 000,00 €		6 000,00 €

**Le plan de financement du projet « Sécurisation accès école » (SAE) est le suivant :**

**SAE      Sécurisation accès école**

Réf. PVD :

BLA-4-1      Parking école + SAS + Parking Bechmann + Rue du collège

HT

Dépenses	Estimation travaux		249 829,57 €
	Etudes proratisées		13 751,51 €
	SAS protection accès école		75 710,57 €
			<b>339 291,65 €</b>
Recettes	DETR	40%	135 716,66€
	Région	20%	67 858,33 €
	Département	20%	67 858,33 €
			<b>271 433,32 €</b>

**Autofinancement  
communal**

**67 858,33 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De valider le projet « « Sécurisation accès école » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Maire à inclure ce projet dans la procédure de marché conjoint avec le projet «Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A », et à lancer ce marché ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.

**05. Validation des projets (Aménagement et Sécurité rue Traversière tranche A)**

		Chiffrage Techni Conseil	Frais HT	Total HT
		HT	29 633,81 €	
BLA-4-2	Maison des associations	189 470,44 €	10 429,13 €	199 899,57 €
BLA-4-1	Parking école + Parking Bechmann + Rue du collège	249 829,57 €	13 751,51 €	263 581,08 €
BLA-3-1-a	Rue Traversière	99 070,15 €	5 453,17 €	104 523,32 €
		<b>538 370,16 €</b>	<b>29 633,81 €</b>	<b>568 003,97 €</b>

**Le plan de financement du projet « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A » (ASTA) est le suivant :**

**ASTA Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A**

Réf. PVD

BLA-4-2 (et BLA-3-1-a) Maison des associations (+ rue Traversière portion a)

			HT
Dépenses	Estimation travaux (BLA-4-2)		189 470,44 €
	Estimation travaux (BLA-3-1-a)		99 070,15 €
	Etudes proratisées BLA-4-2		10 429,13 €
	Etudes proratisées BLA-3-1-a		5 453,17 €
			<b>304 422,89 €</b>
Recettes	DETR	40%	121 769,16 €
	Région	20%	60 884,58 €
	Département	20%	60 884,58 €
			<b>243 538,31 €</b>

**Autofinancement communal**

**60 884,58 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De valider le projet « « Sécurisation accès école » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Maire à inclure ce projet dans la procédure de marché conjoint avec le projet « Sécurisation accès école », et à lancer ce marché ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des
- Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.

**Clôture de la séance à 21 h 45**

**Le Maire,**

**T. MEURANT**

